

COFIL période hivernale 2016-2017

*Vendredi 2 décembre 2016
à la Préfecture de la Haute-Saône*



| |
|--|
|  <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
| PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE |

SOMMAIRE

- *Etat des lieux*
- *Dispositifs d'urgence en Haute-Saône*

Etat des lieux

Le dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence est actif tout au long de l'année en Haute-Saône. Il est toutefois renforcé au cours de la période hivernale du 1er novembre 2016 au 31 mars 2017 :

- réunion du Copil Hiver

Le 2 décembre à la préfecture, sous la présidence de la Préfète de la Haute-Saône et en présence de tous les partenaires institutionnels et associatifs.

- mise à l'abri (non spécifique à la période hivernale)

En cas de saturation du dispositif, l'hôtel Formule 1 de Vesoul et le Foyer des travailleurs migrants (FTM) permettent toute l'année, l'accueil des personnes sans abri

- accueil de jour

Ouverte de 9h à 18h tous les jours sauf le mercredi de 11h à 18h et de 11h à 17h les week-ends et jours fériés lors de la période hivernale. Une adaptation des horaires est possible selon les niveaux météo, afin de renforcer l'amplitude horaire pour éviter l'interruption dans la prise en charge des usagers entre accueil de jour rue Poincaré et accueil de nuit rue St Martin à Vesoul.

- véhicule d'intervention sociale

En cas de temps froid les maraudes sont intensifiées sur les lieux de squat connus ou signalés.

- le dispositif SIAO / 115 peut être renforcé selon les nécessités.

Le comité de pilotage départemental de veille sociale, réunit en préfecture le 2 décembre 2016 en présence de tous les partenaires concernés par la mise en œuvre des mesures, a pour objectif de protéger les personnes sans abri. Toute personne concernée doit pouvoir bénéficier d'une mise à l'abri et d'une prise en charge sociale. C'est le principe de l'inconditionnalité de l'accueil sur tout le territoire départemental.

Bilan des demandes d'hébergement

224 demandes d'hébergement d'urgence ont été traitées pendant la période hivernale 2015-2016, pour 137 personnes différentes. Les orientations hôtelières ont représenté 4 101 nuitées pour 74 personnes différentes.

Les orientations en hôtel se font en cas de saturation ou inadéquation du parc d'hébergement d'urgence ; ces orientations concernent majoritairement des familles relevant de l'asile (primo arrivantes, en cours de procédure ou déboutées). Pour rappel, 7 931 nuitées ont été enregistrées en 2015. Au 31 octobre 2016, 7 478 nuitées ont été recensées.

Au 2 novembre 2016, 105 personnes étaient **prises en charge** au titre de l'hébergement

d'urgence / hôtel (hors public en CAO sur les sites d'Echenoz et de Navenne) :

- 82 dans le parc HU (une seule place disponible dans un logement)
- 8 à l'hôtel
- 18 au FTM de St Loup (familles déboutées)

Dispositifs d'urgence en Haute-Saône

Le département de la Haute-Saône propose **83 places d'hébergement d'urgence ouvertes à l'année**, réparties sur 5 communes différentes, soit 28 places supplémentaires depuis début 2016, suite aux prises en charge des familles déboutées en présence induite en HUDA et CADA :

- **AHSRA de Vesoul (accueil de nuit) : 10 places**
- **AHSRA de Vesoul (6 logements familles) : 37 places**
- **Point habitat jeunes de Frotey-les-Vesoul : 6 places**
- **Foyer Jeunes Travailleurs de Gray : 9 places**
- **Foyer Jeunes Travailleurs de Lure : 7 places**
- **Hôtel social de Lure : 9 places**
- **Foyer travailleurs migrants de St Loup : 5 places**

Les dispositifs de veille sociale complètent le parc d'hébergement d'urgence et lui apportent des outils nécessaires à un fonctionnement départemental optimum au service des personnes vulnérables, sans abri ou risquant de l'être :

- **L'accueil de jour**, situé 19 rue Poincaré à Vesoul, est ouvert les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9H à 18H et le mercredi de 11H à 18H et les week-end et jours fériés de 11 H à 17H
L'accueil de nuit est ouvert de 20H à 7H toute l'année.

- **Le numéro d'urgence 115** fonctionne 24H/24, 7 jours sur 7. Il est adossé au service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO). Le SIAO assure l'accueil et l'orientation des personnes sans abri vers les structures d'hébergement d'urgence qui disposent de 83 places sur l'ensemble du département, réparties sur 6 sites.

- En cas de saturation du dispositif d'hébergement, les personnes peuvent être orientées vers **l'hôtel**. Par ailleurs, le SIAO peut orienter directement les personnes en difficulté vers les structures d'hébergement d'insertion, de logement adapté et de transition.

- **Le SIAO**, géré par l'association haut-saônoise de réinsertion et d'accompagnement (AHSRA), met également à disposition un véhicule d'intervention sociale qui peut se déplacer, sur sollicitation, lors de signalements de personnes sans abri ou pour des déplacements de vigilance sur les lieux de squats.

Il est fait appel à la vigilance de chacun pour repérer les personnes sans abri et les signaler au 115 afin qu'une prise en charge adaptée soit mise en œuvre.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE

B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX

Bureau de la Communication Interministérielle

Tél. : 03.84.77.70.12/13

Courriel : communication@haute-saone.pref.gouv.fr

www.haute-saone.gouv.fr  www.facebook.com/Préfecture-de-la-Haute-Saône  www.twitter.com/@prefet70